



PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 30 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les intercommunalités et les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017 : moins de communes et une nouvelle carte de l'intercommunalité

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a prévu une refonte de l'intercommunalité et l'obligation pour chaque département d'arrêter au plus tard le 31 mars 2016 un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

En Dordogne, le SDCI a été arrêté le 30 mars 2016 et comprend 38 propositions qui seront mises en œuvre le 1^{er} janvier 2017.

Parallèlement, le département s'inscrit de façon notable dans les projets de création de communes nouvelles et comptera donc 520 communes au lieu de 545.

- **Une nouvelle carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 :**

Concernant les EPCI à fiscalité propre :

– **3 nouvelles intercommunalités issues de fusions** : CA Bergeracoise (CA Bergeracoise + CC Côteaux de Sigoulès) ; CC Isle et Crempse en Périgord (CC Mussidanais en Périgord + CC du Pays de Villambard) ; CC du Périgord Nontronnais (CC du Périgord Vert Nontronnais + CC du Haut Périgord).

Nota bene : les nouveaux présidents et conseils communautaires devront être installés avant le 27 janvier 2017.

– **5 extensions** : CA le Grand Périgueux (CA Le Grand Périgueux + communes de l'ex CC Pays Vernois et du Terroir de la Truffe à l'exception des communes de Trémolat et de Limeuil + commune de Manzac sur Vern + commune de Sorges et Ligueux en Périgord + commune de Savignac les Eglises) ; CC des Marches du Périg'Or Limousin Thiviers-Jumilhac (CC Pays de Jumilhac Le Grand + communes de l'ex CC du Pays Thibérien à l'exception de la commune de Sorges et Ligueux en Périgord) ; CC du Pays de Lanouaille (CC du Pays de Lanouaille + communes de l'ex CC Causses et Rivières en Périgord à l'exception de la commune de Savignac-les-Eglises) ; CC Bastides Dordogne Périgord (CC Bastides Dordogne Périgord + commune de Trémolat) ; CC Vallée de l'Homme (CC Vallée de l'Homme + communes de Limeuil et d'Audrix).

Concernant les syndicats :

– **15 fusions** dont 14 impactent des syndicats d'alimentation en eau potable (SIAEP) ;

– **3 extensions** (SIAEP) ;

– **12 dissolutions.**

Le département comptera donc 20 intercommunalités au lieu de 26.

- **Les communes nouvelles :**

À ces projets de rationalisation des intercommunalités, il convient d'ajouter l'engagement des élus locaux dans le dispositif des communes nouvelles.

Ainsi 9 communes nouvelles ont été créées au 1^{er} janvier 2016 et 11 autres le seront au 1^{er} janvier 2017.

Les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017 :

NOMS des COMMUNES FUSIONNANT	NOMS des COMMUNES NOUVELLES
Bassillac, Blis et Born, Le Change, Eyliac, Milhac d'Auberoche et Saint Antoine d'Auberoche	Bassillac et Auberoche
Chavagnac et Grèzes	Les Côteaux Périgourdins
Castels et Bezenac	Castels et Bezenac
Boulazac Isle Manoire et Sainte Marie de Chignac	Boulazac Isle Manoire
Festalemps, Saint Antoine de Cumond et Saint Privat des Prés	Saint Privat en Périgord
La Boissière d'Ans, Cubjac et Saint Pantaly d'Ans	Cubjac Auvézère-Val d'Ans
Sainte Alvère Sainte Laurent, les Bâtons et Cendrieux	Val de Louyre et Caudeau
Beaussac, Champeaux-et-La-Chapelle Pommier, Les Graulges, Léguillac de Cercles, Mareuil sur Belle, Monsec, Puyrérier, Saint Sulpice de Mareuil et Vieux Mareuil	Mareuil en Périgord
Notre Dame de Sanilhac, Breuilh et Marsaneix	Sanilhac
La Tour Blanche et Cercles	La Tour-Blanche-Cercles
La Jemaye Ponteyraud	La Jemaye Ponteyraud

Ces réalisations permettent au département de la Dordogne de réduire son nombre de communes en passant de :

- 557 communes au 1^{er} janvier 2015 ;
- 545 communes au 1^{er} janvier 2016 ;
- **520 communes au 1^{er} janvier 2017.**

	Situation au 1 ^{er} janvier 2016	Situation au 1 ^{er} janvier 2017
Nombre de communes	545	520
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	26	20
Nombre de syndicats	158	122
Nombre total de structures intercommunales	184	142

La carte des intercommunalités et des communes nouvelles de la Dordogne est consultable sur le site internet de la préfecture : www.dordogne.gouv.fr

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT tél : 05.53.02.24.07 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24